



## COMMUNIQUE DE PRESSE

4 juillet 2011

### Nouvelles mesures de restriction de prélèvements d'eau

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, Bernard SCHMELTZ, Préfet de Lot-et-Garonne, a réuni les membres de l'observatoire "sécheresse" (représentants de la chambre d'agriculture, de syndicats de la profession agricole, des collectivités distributrices d'eau potable, de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, de la fédération de pêche, des établissements publics territoriaux de bassin, du conseil général et des services de l'Etat).

A la suite de la réunion et compte tenu des conditions climatiques et hydrologiques, le Préfet de Lot-et-Garonne a décidé d'interdire, tous les jours de la semaine, les prélèvements d'eau agricole sur les cours d'eau de la zone d'alerte 1 dont la liste figure sur l'arrêté préfectoral.

Sont également concernés par la suspension, les prélèvements d'eau dans les dérivations des cours d'eau concernés, ainsi que dans les sources, trous d'eau, eaux closes, réserves ou puits situés à moins de 100 m de ces cours d'eau.

Toutefois, des prélèvements d'eau sont autorisés **du mardi 8h au mercredi 8h et du vendredi 8h au samedi 8h** pour les cultures suivantes : maraîchage, pépinières, cultures sous contrat, cultures florales, arboriculture fruitière.

Les prélèvements sur ces cours d'eau à usage domestiques sont également interdits :

- remplissage ou mise à niveau des piscines,
- lavage des véhicules, hors stations professionnelles et hors véhicules en ayant l'obligation réglementaire ou technique,
- lavage des voies et trottoirs, hors impératif sanitaire,
- arrosage espaces verts et espaces sportifs de toute nature, jardins sauf potagers.
- nettoyage de terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux.

Ces mesures entreront en vigueur à compter du **mardi 5 juillet à 8h**.

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Tous les citoyens doivent avoir un comportement responsable et procéder à un usage raisonné de l'eau. Un appel au civisme est lancé pour que chacun à son niveau, particulier ou professionnel, prenne toutes les mesures susceptibles d'économiser la consommation de la ressource générale en eau.

---

#### CONTACTS PRESSE

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)